ANNEXE 10: LISTE DES BANDES DE FREQUENCES DESTINEES AUX INSTALLATIONS A2FP OU RLAN POUVANT ETRE EXPLOITEES^{3,4,5} LIBREMENT Microphones sans fil, dispositifs de transmission audio et aides à l'audition:

Codification	Bande de fréquences/ Canaux de Fréquences	Puissance Apparente Rayonnée maximale	Largeur de Bande (kHz)	Conditions particulières
X.1	87,6 – 107,9 MHz	50 nW p.a.r.	200	Cette bande est destinée pour les applications audio sans fil. L'interface utilisateur de l'appareil doit permettre, au minimum la sélection de toutes les fréquences possibles dans la bande 88,1 MHz à 107,9 MHz. En l'absence de signaux audio, l'appareil doit employer la fonction d'interruption de signal. L'émission d'un signal pilote pour assurer la continuité de la transmission est également interdite. Ces bandes sont destinées exclusivement à l'exploitation des dispositifs d'aide à l'audition Ces bandes sont destinées exclusivement à l'exploitation par des microphones sans fil dans le cadre des applications auxiliaires à la radiodiffusion. Cette bande est destinée aux dispositifs audios sans fil et les dispositifs multimédia de lecture en continu. Cette bande est destinée exclusivement à l'exploitation par les utilisateurs professionnels d'équipements auxiliaires sonores de conception de programmes et de radiodiffusion.
X.2	169,4 – 169,6 MHz	500 mW p.a.r.	Jusqu'à 50	
X.3	173,965 – 174,015 MHz	10 mW p.a.r	Jusqu'à 50	
X.4	174 – 230 MHz	50 mW p.a.r.	200	
X.5	470 – 694 MHz	50 mW p.a.r.	200	
X.6	863 - 865 MHz	10 mW p.a.r.		
X.7	1795 – 1800 MHz	20 mW p.a.r. pour les équipements portables.		
X.8	1795 – 1800 MHz	50 mW p.a.r. pour les équipements portés près du corps humain.		



Page 13 sur 17